

Mise en place du Budget 2015

Les acteurs de la Dépense Publique sensibilisés



Distinction :

M. TRAORE Seydou (DGBF)

« Je dédie cette médaille au personnel de la Direction Générale du Budget et des Finances ... »



Le Directeur Général
élevé au grade d'Officier de l'Ordre National

Strict respect des procédures budgétaires

Le budget 2015 a été mis en place depuis le 15 janvier. Il est donc exécutoire depuis cette date. C'est une prouesse dans la mesure où en 2014, le budget a été exécuté le 20 janvier. La hiérarchie attache donc du prix à cette étape importante de ce processus qui requiert de la discipline et du savoir faire. Notons que c'est à travers l'exécution du budget que l'on mesure la qualité de la gestion dont l'un des objectifs est l'impact social. Les ambitieux projets identifiés par le Gouvernement ne peuvent se réaliser que si et seulement si, l'exécution du budget dont nous sommes partie prenante se déroule dans de bonnes conditions. En réalité, exécuter le budget et en assurer le suivi, c'est permettre au contribuable de profiter des deniers publics en ressentant les retombées dans son vécu quotidien. Sur ce point, la DGBF a un challenge à relever : celui de veiller à la bonne exécution du budget, qui est également suivi par les partenaires techniques et financiers.

Pour ce faire, nous travaillerons non seulement en tenant compte des contingences du moment, mais aussi en nous fondant sur les priorités du Gouvernement. En effet, pour cette année, l'Etat inscrit en priorité la croissance économique qui se veut forte, durable, inclusive et porteuse de développement humain. Pour réussir cet ambitieux programme, plusieurs infrastructures économiques et sociales sont annoncées en vue du développement équilibré de notre pays. Il s'agit surtout de garantir à nos enfants et à notre jeunesse, une éducation et une formation de qualité, adaptée au monde actuel et futur de l'emploi. Il s'agit également d'améliorer et d'assainir le cadre et les conditions de vie de nos populations. Tout cela ne sera possible que si le budget est exécuté en toute transparence. C'est pourquoi, nous devons consolider les actions qui concourent à l'amélioration de la gestion des finances publiques. Une fois encore, la DGBF se donne les moyens pour être au rendez-vous de l'exécution budgétaire. En tant que cheville ouvrière du budget, nous avons une grande



responsabilité dans sa mise en œuvre. Pour y arriver, un plan d'engagement a été conçu afin d'assurer la régulation budgétaire. J'invite tous les acteurs de la gestion budgétaire à s'y conformer. Je voudrais pouvoir compter sur tous les valeureux travailleurs que vous n'avez jamais cessé d'être grâce à votre sens élevé du devoir. C'est pourquoi, je dédie la distinction qui m'a été faite à chacun des agents de la DGBF. Le présent numéro, outre le "DOSSIER" consacré à la rentrée budgétaire, fait l'écho des séances de sensibilisation que j'ai eues avec les acteurs de la gestion budgétaire. Ce bulletin s'intéresse également à la Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées (DOCD), dans le cadre de la rubrique "SCANNER". Quant aux pages "DGBF EN MOUVEMENT" vous y découvrirez les grandes activités de la DGBF au cours de ce premier trimestre, notamment le reportage sur la journée-bilan 2014 et perspectives 2015 de la DGBF.

Bonne lecture et au prochain numéro !

TRAORE Seydou
Directeur Général

Pages

DGBF EN MOUVEMENT

- Journée-Bilan 2014 et Perspectives 2015 de la DGBF
- Les Conclusions de la Journée-Bilan

4-6

4-5
6

AU CŒUR DE LA DGBF

- Le DG distingué dans l'Ordre du Mérite National
- La matinée du Contrôleur Budgétaire

7-9

7-8
9

DOSSIER

- La mise en place du Budget 2015
- La note de mise en place du budget 2015
- Le DG sensibilise les acteurs de la gestion budgétaire
- Séminaire des CB à Grand-Bassam

10-14

10
11-13
14

SCANNER

- Interview DOCD
- Présentation SIGESCOD

15-18

15-17
18

NOTRE SANTE

- Le pré-diabète, un petit pas vers le diabète ?

19

TOUS AZIMUTS

- ECOMSI / 10^{ème} anniversaire
- La CE-DTI en recreation
- MAFIB, Assemblée Générale Ordinaire
- MARIAGE
- NAISSANCES

20-23

20
21
22
23
23



Directeur de Publication
TRAORE Seydou
Directeur Général du Budget
et des Finances

Supervision
DIOMANDE Massanfi
Directeur Général Adjoint

Directeur de la Rédaction
Marie Hortense LALLIER
Directeur de la Formation, de
la Documentation et de la Communication

Rédacteur en Chef
Irène K. SIDIBE
Sous-Directeur de la Communication

Sécrétaire Général de la Rédaction
Gustave AGBANYAN

Comité de Rédaction
Irène K. SIDIBE, DFDC
Gustave AGBANYAN, DFDC
Franceline FAMIN, DFDC
Serge KAIRELINE, DFDC
Marina AFFRO, DFDC
Moussa BAMBA, DFDC
Sosthène GNANGORAN, DRHMG
Ahou KOUAKOU, CRDP
Marie Jocelyne NEBOUT, DOCD
Franck DANON, DPE
Dua KOSSONOU, DRBMGP
Patrice AHOUSSE, DBE
Trayé Bi DJO, DPSB
Paul Martin KOUASSI, DMP

Réportage Photo
Silvère OULEPO, DFDC

Conception / Réalisation
DFDC

BP 57 ABIDJAN / Tél: 20 21 43 38
E-mail : www.dgbfinfos@yahoo.fr
Site Web : www.dgbf.gouv.ci

PAO/ Photogravure/ Impression
CLIP SCAN Tél : 21 24 20 55

Tirage du N° 021
3.500 exemplaires

JOURNEE-BILAN

• La Direction Générale fait le bilan des activités 2014



Photo de famille du Comité de Direction

Le vendredi 23 janvier 2015, dans l'enceinte des bureaux annexes de la Direction du Patrimoine de l'Etat, sise à Cocody-les Deux Plateaux-Vallons, s'est tenue la Journée bilan 2014 et perspectives 2015 de la DGBF présidée par Monsieur TRAORE Seydou, Directeur Général du Budget et des Finances.

Le Directeur Général a, précisé que cette rencontre s'inscrit dans le cadre des traditionnelles réunions du Comité de Direction élargies cette fois-ci, aux Sous-directeurs. Le DG a profité de ce moment pour féliciter les Directeurs, et à travers eux, tout le personnel pour le travail abattu en 2014. « Je voudrais saisir l'occasion pour vous féliciter pour l'immense travail abattu au cours de l'année écoulée, pour votre engagement personnel, votre esprit de sacrifice, et pour tout ce que vous avez fait pour permettre à la DGBF d'atteindre ses objectifs. Je voudrais vous charger de transmettre ces remerciements à vos proches collaborateurs » a indiqué Monsieur TRAORE Seydou qui avait à ses côtés ses plus proches collaborateurs. Le DG a justifié le choix du cadre et donné les enjeux des consultations en ces termes. « J'ai souhaité que nous nous retrouvions dans un cadre plus familial, convivial et détendu parce que nous sommes toujours trop tendu et constamment sous pression. Nous sommes en début d'année et nous devons finaliser notre plan d'actions. Nous pensons pouvoir saisir cette opportunité pour échanger avec les différentes Directions autour de cette question ».

Ali CISSOKO, l'un des Assistants du DG, a procédé à la restitution des conclusions de la Journée-Bilan. Aussi, pour joindre l'utile à l'agréable, est-il revenu au DGA DIABA Roger, l'honneur d'offrir au nom de tout le personnel de la DGBF, un présent au DG afin de saluer l'honneur qui lui a été fait le 16 janvier dernier, par sa distinction au grade d'Officier dans l'Ordre National. Il s'agit d'un portrait en grandeur nature de la décoration. Le DG a exprimé sa joie et adressé ses sincères remerciements à ses collaborateurs pour ce geste de sympathie et d'affection. C'est sur cette note que le DG a clos les travaux de ces assises en promettant de renouveler ce type de rencontre et en réitérant sa ferme intention de tout mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail des agents.

Gustave AGBANYAN

Chaque Direction a eu un temps d'intervention, d'une dizaine de minutes, pour présenter les activités réalisées en 2014, avec une lucarne faite sur les perspectives de 2015. Après chaque exposé, il s'en est suivi environ une vingtaine de minutes d'échanges, au cours desquels des éclaircissements et/ou précisions ont été apportés. Ainsi, les 14 Directions invitées ont présenté successivement leur bilan et leur plan d'actions dans une ambiance bien détendue. Débutée vers 9 heures, la rencontre a pris fin dans l'après-midi par un somptueux repas offert par le DG, à l'issue duquel Monsieur



Des Directeurs Centraux dans la salle de réunion

La Journée-Bilan en images



• Les conclusions de la Journée-Bilan de la DGBF

Tirant les enseignements des échanges issus de la Journée-Bilan, les principaux points suivants ont été arrêtés :

1 - prendre les dispositions pour élaborer dans les meilleurs délais, la Loi de Règlement et la transmettre à temps à la Chambre des Comptes ;

2 - former les acteurs à l'utilisation des modules des actes rectificatifs et de gestion des avances ;

3 - élaborer par Direction, la répartition des tâches de sorte à impliquer l'ensemble des agents ;

4 - élaborer un programme de formation des acteurs de la gestion budgétaire sur les procédures ;

5 - proposer un plan d'occupation des locaux actuels en liaison avec les Directions afin de rapprocher celles-ci de leurs collaborateurs, au plus tard à fin février 2015, en attendant la construction du bâtiment annexe des Finances ;

6 - envisager la délocalisation de certaines directions ;

7 - organiser la formation des Chargés d'Etudes sur les procédures budgétaires y compris celles relatives au CDMT ;

8 - procéder à la mise en œuvre du SIGFiP dans les ambassades pilotes qui ont fait l'objet de missions de prospection en 2014 ;

9 - organiser la formation des acteurs du SIGFiP dans les 15 localités dont la connexion est programmée pour 2015 ;

10 - réaliser les missions d'assistance des Contrôleurs Financiers, des Contrôleurs Budgétaires et des Acteurs de la gestion, sous la supervision de la Direction Générale. Ces missions devront être sanctionnées par des rapports ;

11 - finaliser les trois (3) projets de décret d'application de la loi n°388 relative à la gestion des EPN à la fin du premier trimestre 2015 ;

12 - la Direction du Contrôle Financier et celle du Contrôle Budgétaire devront produire des rapports de synthèse de la gestion 2014, au plus tard le 31 mars 2015 ;

13- chacune de ces Directions (CF et CB) devra produire trimestriellement un rapport ;

14 - prendre des dispositions pour que les 8 localités connectées aux SIGESCOD y exécutent leur budget 2015 ;



M. Ali CISSOKO (Assistant du DG) présente les conclusions de la Journée-Bilan

15 - prendre des dispositions en vue d'organiser des voyages d'études sur les budgets-programmes dans les pays qui en sont des exemples ;

16 - alléger les tâches du Directeur du Contrôle Financier afin de renforcer les missions de coordination et d'assistance à travers une cellule à mettre en place ;

17 - prendre des dispositions pour fluidifier la mise à disposition des bulletins de solde ;

18 - délocaliser les deux (02) Directions Régionales (DR) de la Solde, à savoir la DR Lagune et la DR Abidjan-Ville afin de leur offrir de meilleures conditions de travail et décongestionner ainsi la Direction de la Solde, au plus tard à la fin du 1^{er} trimestre 2015 ;

19 - poursuivre les efforts de réduction des délais de passation de marchés de sorte à atteindre l'objectif de 88 jours ;

20 - évaluer à mi-parcours la mise en œuvre de nos différents Plans d'Actions ;

21 - rationaliser les recrutements au niveau de la DGBF en tenant compte de l'adéquation entre le profil des agents et les besoins exprimés ;

22 - procéder au redéploiement des agents en sureffectif dans certaines Directions ;

23 - accélérer la mise en œuvre du projet de refonte du Système d'Information Budgétaire (SIB).



DISTINCTION /

Le DG élevé au grade d'Officier de l'Ordre National

Monsieur TRAORE Seydou, Directeur Général du Budget et des Finances, a été élevé au grade d'Officier dans l'Ordre National. Il a reçu cette distinction de Madame Henriette DAGRI Diabaté, Grande Chancelière de l'Ordre National le vendredi 16 janvier 2015, dans les locaux de l'Institution à Cocody.

La cérémonie de distinction a débuté par une communication de la Grande Chancelière qui a rappelé aux récipiendaires l'intérêt de l'évènement. « Recevoir une médaille de l'Ordre National inspire plus de devoir que de droit. Désormais chacun de vous à vocation à agir au quotidien comme un exemple et un modèle professionnel spécial » a-t-elle indiqué avant d'inviter les récipiendaires à prendre une part active au processus de réconciliation en cours dans le pays. « Vous avez vocation à transcender nos différences et nos différends. Puisse chacun trouver en lui et autour de lui, la force pour suivre le chemin étroit mais sûr qui nous rapprochera chaque jour » a-t-elle ajouté. Puis, il s'en est suivi la remise des médailles aux ayants droit. Pour sa part, le Directeur Général a tenu à exprimer sa joie. « C'est une immense joie qui m'anime parce que la nation Ivoirienne reconnaissante vient de nous honorer. Je voudrais saisir cette occasion pour adresser mes sincères remerciements à la Grande Chancelière, Mme Henriette DAGRI Diabaté et à travers elle, j'adresse mon infinie gratitude à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, pour ce grand honneur » a déclaré M. TRAORE Seydou. En recevant cette distinction, le DG a eu une pensée particulière pour la Direction



M. TRAORE Seydou

Générale du Budget et des Finances qui l'a fait connaître. « Je dédie cette médaille au personnel de la Direction Générale du Budget et des Finances qui m'accompagne et fournit tant d'efforts pour l'atteinte des objectifs qui nous sont assignés dans le cadre de la gestion du Budget de l'Etat » a-t-il déclaré.



Le DG recevant sa médaille des mains de la Grande Chancelière

Au total, 71 personnalités ont été distinguées parmi lesquelles 23 dans l'Ordre National et 48 dans l'Ordre du Mérite Ivoirien. Il s'agit de responsables en plein exercice, notamment des cadres de l'administration financière ainsi que de nombreux travailleurs retraités qui ont rendu de bons et loyaux services à leur pays et qui n'ont reçu le moindre symbole de reconnaissance de la nation.

C'est le lieu d'indiquer que M. TRAORE Seydou a débuté sa carrière comme Chargé d'Etudes à la Direction Générale du Budget et des Finances en 1980, d'où il gravit tous les échelons pour occuper le rang actuel. C'est donc une personnalité qui a une connaissance parfaite de l'administration qu'il dirige. Ces bons et loyaux services lui ont déjà valu deux distinctions en 2014. En effet, le 25 juin et le 18 octobre 2014, il a été distingué respectivement au titre de personnalité ayant contribué à la mise en œuvre des Politiques Economiques, et fait Commandeur dans l'Ordre du Mérite du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

Distinction honorifique, l'Ordre National de la République de Côte d'Ivoire est destiné à récompenser le mérite personnel et les services rendus à la Nation.



Gustave Agbanyan

BIO EXPRESS DU DIRECTEUR GENERAL M. TRAORE Seydou

Administrateur Général des Services Financiers, Monsieur TRAORE Seydou a débuté sa carrière à la Direction Générale du Budget et des Finances comme Chargé d'Etudes. Il a gravi tous les échelons pour occuper son rang actuel.

Son parcours se résume comme suit :

Octobre 1980 à juin 1981 : Chargé d'Etudes à la Direction Générale du Budget et des Finances.

Juillet 1981 à août 1994 : Sous-directeur du Budget Spécial d'Investissement et d'Equipeement (BSIE).

Août 1994 à 1998 : Directeur des Investissements Publics (DIP).

1998 à juin 2001 : Directeur Général Adjoint du Budget et du Secteur Parapublic.

Juillet 2001 à février 2005 : Directeur Général Adjoint du Budget et des Finances.

Mars 2005 à décembre 2012 : Inspecteur Auditeur Général et Coordonnateur de la Cellule de Revue des Dépenses Publiques (CRDP).

21 décembre 2012 : Directeur Général du Budget et des Finances.

Il faut noter que M. TRAORE Seydou a reçu deux distinctions au cours de l'année 2014 et une distinction en 2015 :

- **le 25 juin 2014**, à l'hôtel communal à Abidjan-Cocody, à l'occasion de la double cérémonie de remise de diplôme de la 14^{ème} promotion du programme de Gestion des Politiques Economiques (GPE) et de distinction des acteurs ayant contribué efficacement à la mise en œuvre des politiques économiques.

- **le 18 octobre 2014**, il est fait commandeur dans l'Ordre du Mérite du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative.

- **le 16 janvier 2015**, il est élevé au grade d'Officier dans l'Ordre du Mérite National.

Notons par ailleurs, que M. TRAORE Seydou a suivi de nombreuses formations dans des structures internationales, il est Administrateur dans plusieurs sociétés et a présidé le Comité d'Audit de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD).

MATINEE DU CONTROLEUR BUDGETAIRE

Les CB réfléchissent sur les difficultés de leur fonction

Le bureau exécutif de l'Amicale des Contrôleurs Budgétaires de Côte d'Ivoire (ACB-CI) a organisé une table ronde le mercredi 28 janvier dernier en vue de mener la réflexion sur les difficultés liées à leur fonction. La rencontre a eu lieu à l'espace Maison d'Or aux Deux Plateau Vallon.

Placée sous le parrainage de Monsieur Abdourahamane CISSE, Ministre en charge du budget, représenté pour la circonstance par l'Inspecteur Auditeur Général (IAG) M. KABA Diakité Mohamed, la seconde édition de la "Matinée du CB" vise le rapprochement entre les Contrôleurs budgétaires mais surtout le renforcer de leurs capacités d'action en vue des défis futurs.

Le Directeur du Contrôle Budgétaire, M. KRAMO Patrice a remercié le Ministre du budget et le Directeur Général du Budget et des Finances pour leur sollicitude et pour leur attention chaque fois que l'occasion s'est présentée " En moins de deux mois, a-t-il soutenu, nous avons eu la chance, en dépit de votre calendrier chargé de vous avoir à nos côtés d'abord, lors du séminaire de Grand-Bassam sur le renforcement des capacités du CB et aujourd'hui, à cette matinée".

Le président de l'ACB-CI, M. YAVO François, a quant à lui traduit la reconnaissance de ses collègues à la hiérarchie, notamment au Directeur Général qui est leur "parrain naturel".



De g. à d. M. Diakité Mohamed (IAG), M. Kramo Patrice (DCB) et M. Traoré Tiédli (DBE)

Le président de l'amicale a profité de cette rencontre pour annoncer officiellement la date de la prochaine assemblée générale qui est fixée au 16 avril 2015 et procédé à la remise de cadeaux des nouveaux CB à leurs aînées comme le veut la tradition. Il a par ailleurs dit compter sur leur "parrain naturel" en l'occurrence le DG TRAORE Seydou pour appuyer leur requête à l'effet d'améliorer leurs conditions de vie et de travail. Pour rappel, la matinée du CB est une rencontre annuelle qui regroupe tous les CB afin de réfléchir sur les difficultés rencontrées dans le cadre de leur travail. La rencontre, de l'avis des participants, a tenu toutes ses promesses. La prochaine édition est logiquement prévue pour se tenir l'année prochaine.

Marina AFFRO et Moussa BAMBA



Photo de famille lors de la matinée du Contrôleur Budgétaire

MISE EN PLACE DU BUDGET 2015

EXTRAIT DE LA NOTE N° 037/MPMB/DGBF/DAS 3/1-2 DU 15 janvier 2015

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, la mise en place, dans le SIGFIP, du budget 2015 pour compter du jeudi 15 janvier 2015.

Les notifications de crédits budgétaires alloués aux différentes unités administratives et les subventions de l'Etat aux Etablissements Publics Nationaux (EPN) sous tutelle des départements ministériels, de même que les fiches de renseignements et de dépôt de signature sont à retirer par les DAF des ministères et des Directeurs Régionaux du budget pour le compte des Ordonnateurs délégués des circonscriptions administratives déconcentrées reliées au réseau central du SIGFIP, au secrétariat de la Direction de l'Administration du SIGFIP (DAS) située au 17^{ème} étage de la Tour F de la Cité Financière.

Dans le cadre de l'actualisation des informations relatives aux acteurs du SIGFIP, les exemplaires des fiches de renseignement et de dépôt de signature destinées à la Direction Générale du Budget et des Finances, doivent être transmis à la Direction de l'Administration du SIGFIP au plus tard le 30 janvier 2015, afin de permettre la mise à jour du fichier «gestion des acteurs».

A cet effet, Le renforcement de la discipline budgétaire est un impératif.

En particulier, les opérations nouvelles non initialement prévues au budget, doivent prioritairement être financées à travers un aménagement des dotations du ministère ou du service demandeur.

En outre, le respect des plafonds des crédits autorisés (dans le cadre de la régulation des dépenses) en fonction de la mobilisation effective des recettes sera de mise, de même que la réduction significative du recours aux procédures d'exception, surtout celles liées aux dépenses payées par avance de trésorerie.

Dans ce cadre de gestion rationnelle des avances de trésorerie, un module de gestion des avances de trésorerie a été développé et mis en ligne dans la version 3 (v3) du SIGFIP : Ce module permet de faire la réservation des crédits, en vue de la régularisation des avances consenties, sur les imputations budgétaires concernées ;

Assurer la traçabilité et le suivi de toutes les avances de trésorerie consenties sur les imputations budgétaires concernées ; Faciliter les opérations de régularisation de toutes les avances consenties. Par conséquent, toutes les avances de trésorerie seront traitées dans ledit module. Aucune avance ne sera traitée sans couverture budgétaire suffisante. Les régisseurs qui auraient sollicité des avances au-delà des dotations budgétaires allouées aux structures après lesquelles ils sont nommés devront répondre de ces dépenses effectuées sans couvertures budgétaires.

Par ailleurs, il est ouvert dans le budget de chaque Ministère deux destinations intitulées DAF/gestion des séminaires et conférences en Côte d'Ivoire et, Direction de la Solde/gestion des conférences et missions hors Côte d'Ivoire. Toutes les dépenses se rapportant à ces destinations y seront imputées.

Ainsi, sur la base du calendrier des séminaires et conférences en Côte d'Ivoire, un engagement et un ordonnancement seront effectués trimestriellement sur lesdites destinations au profit du comptable assignataire. Au moment de la réalisation de l'activité, un certificat pour paiement sera émis au profil du comptable pour consommer progressivement les engagements provisionnels.

En ce qui concerne les conférences et missions hors Côte d'Ivoire, les engagements seront effectués par la Direction de la Solde et les consommations se feront au vu de l'attestation du Secrétariat Général du Gouvernement. En début de chaque trimestre, tous

les Ministères devront faire une communication en conseil des Ministres pour toutes les réunions et conférences prévues au budget 2015 pour le trimestre en cours. Aucune avance ne sera faite au profit d'un Ministère, pour les séminaires et conférences en Côte d'Ivoire de même que pour les missions hors Côte d'Ivoire, si ces activités ne bénéficient pas d'une couverture budgétaire.

Les Ordonnateurs délégués, les Chefs de projets et les Administrateurs de crédits délégués doivent prendre les dispositions nécessaires pour veiller rigoureusement et en priorité à la régularisation dans le SIGFIP, des dépenses payées par avance de trésorerie avant de procéder à l'engagement de toute nouvelle dépense au titre de la gestion 2015. S'agissant des régies d'avance, les Comptables centraux en liaison avec les Régisseurs devront s'assurer, tout le long de l'exercice budgétaire 2015, de la régularisation intégrale des avances consenties.

NB :

1. Les Comptables assignataires des dépenses de l'Etat devront prendre toutes les dispositions en vue d'éviter la mise à disposition d'avances directes (avances de trésorerie et avances aux régisseurs) sans lettre d'avance ou ordre de paiement (OP SIGFIP).
2. Conformément à l'arrêté interministériel n°001/MPMB/MPMEF/CAB du 29 novembre 2013 portant mesures d'encadrement du recours aux mandats provisions, aucun mandat provision ne sera constitué pendant la gestion 2015.

Les DAF des Ministères devront procéder prioritairement et tous les trimestres, aux engagements des transferts et subventions, ainsi que des délégations de crédits au profit des services déconcentrés des localités non encore reliées au SIGFIP, afin de permettre aux acteurs locaux (Administrateurs secondaires, Ordonnateurs secondaires, Contrôleurs Financiers et Comptables) d'effectuer leurs opérations budgétaires dans les délais prescrits.

En ce qui concerne les dépenses de solde et les cotisations sociales, ils procéderont comme les autres années, à un engagement global trimestriel de la subvention de chaque EPN.

Je rappelle aux Administrateurs de crédits délégués, aux Ordonnateurs des EPN et aux Ordonnateurs délégués, L'interdiction de constituer des passifs et la nécessité de se conformer à l'enveloppe budgétaire allouée dans la limite du plafond de dépenses autorisées par la régulation budgétaire en vigueur.

Les contrôleurs budgétaires doivent également veiller au strict respect de la dite régulation budgétaire. En outre, ils doivent suivre les réalisations mensuelles de toutes les ressources, en collaboration avec les services des ordonnateurs et ceux des agents comptables, afin de ne pas compromettre la bonne exécution du budget de chaque Etablissement Public National par la constitution de passifs qui ne peuvent en aucun cas être tolérés.

Enfin, les Administrateurs de crédits délégués, les Ordonnateurs des EPN, les Ordonnateurs délégués, les Contrôleurs Financier et les Contrôleurs Budgétaires doivent traiter avec diligence leurs opérations budgétaires en tenant compte de l'arrêt des engagements qui interviendra au plus tard le 30 novembre 2015.

Les services de la Direction Générale du Budget et des Finances se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

TRAORE Seydou
Directeur Général
du Budget et des Finances

• Le Directeur Général sensibilise les acteurs de la gestion budgétaire

Dans le cadre de la mise en place du Budget 2015, M. TRAORE Seydou, Directeur Général du Budget et des Finances a échangé avec les Directeurs des Affaires Financières et Chefs de Projets, les Ordonnateurs des Etablissements Publics Nationaux (EPN), les Contrôleurs Financiers d'Abidjan et en Région, les Contrôleurs Budgétaires ainsi que les Directeurs Régionaux du Budget. Les échanges se sont déroulés successivement à la Rotonde de la Cité Financière puis à l'hôtel des Parlementaires de Yamoussoukro. DGBF infos revient sur les temps forts de ces rencontres.

La tournée de sensibilisation que le Directeur Général a eue avec les acteurs de la dépense publique a commencé le 27 janvier 2015 par une séance de travail avec les DAF et les Chefs de Projet. Ils ont été sensibilisés entre autres sur la question des récurrentes demandes de modifications budgétaires. Le DG les a invités à prendre en compte tous les besoins de modifications budgétaires de tous leurs services à l'issue des réunions trimestrielles afin de réduire et limiter les modifications qui nécessitent la prise d'arrêtés et donc retardent l'exécution du budget. Toujours, afin d'éviter les demandes de modifications budgétaires en cours de gestion, le DG a demandé de veiller à la bonne imputation des crédits sur les destinations et les natures de dépenses appropriées lors de la préparation du budget. En outre, de nombreux points relatifs aux avances de trésorerie, aux régies d'avances, à l'interdiction de constituer des passifs, à la disponibilité des DAF, à l'acquisition des véhicules administratifs, ont été abordés de même que le renforcement des capacités des acteurs de la dépense publique.

Après les DAF et les Chefs de Projet, le DG a eu une rencontre avec les Ordonnateurs des Etablissements Publics Nationaux (EPN), le 29 janvier. M. TRAORE Seydou a invité les Ordonnateurs à procéder à l'éclatement de leur budget par article, afin de permettre à la Direction du Contrôle Budgétaire de charger ces budgets éclatés dans le RIC-EPN et de les rendre exécutables dans le système.

A l'instar des DAF et Chefs de Projets, le DG a insisté pour que soient évitées les demandes de modifications budgétaires en cours de gestion et veiller à la bonne imputation des crédits sur les destinations et les natures de dépenses appropriées lors de la préparation du budget, en limitant au minimum possible, les modifications budgétaires qui nécessitent la prise d'arrêtés et retardent l'exécution du budget. Par ailleurs, il a indiqué que les opérations nouvelles non initialement prévues au budget soient prioritairement financées à travers un aménagement des dotations de l'EPN concerné.

Avec les Contrôleurs Financiers, le 04 février à Abidjan puis le 6 février 2015 à l'Hôtel des Parlementaires de Yamoussoukro, le DG a mis l'accent sur l'actualisation des informations relatives aux acteurs du SIGFiP. Le DG a rappelé aux CF que le module « gestion des délais » du SIGFiP a été mis en ligne dans la version 3 (V3). Ce module devrait permettre à terme, de réduire le temps mis par les acteurs de la dépense publique pour effectuer les opérations.

Poursuivant sa tournée, Monsieur TRAORE Seydou a rencontré les Contrôleurs Budgétaires à Abidjan le 5 février à la rotonde de la Cité Financière. Il leur a rappelé que pour l'exécution budgétaire 2015, le plan d'engagement mis en

place indique les crédits susceptibles d'être engagés mensuellement par le gestionnaire des crédits au cours de l'année budgétaire donnée afin de garantir une gestion dynamique de la trésorerie. En outre, l'exécution trimestrielle des engagements, a poursuivi le DG, permettra cette année de réduire de manière substantielle, le goulot d'étranglement que constituent les engagements de dépenses surtout, dans le quatrième trimestre de l'année. Il a rappelé également aux CB qu'en tant que conseiller, ils ont une mission de sensibilisation et d'explication afin d'éviter la constitution de passifs.

La tournée de sensibilisation s'est poursuivie à Yamoussoukro, le 20 février où le DG accompagné de ses collaborateurs à l'image des étapes précédentes, a rencontré les Directeurs Régionaux du Budget. A ceux-ci, il a adressé sensiblement le même message de la rigueur dans le suivi de l'exécution. Les Directions Régionales ont été pour ainsi dire, invitées à prendre toutes les dispositions pour mettre les notifications de crédits budgétaires et les spécimens de signature à la disposition des acteurs de la dépense publique relevant de leur ressort territorial respectif.

RECOMMANDATIONS

AUX CONTROLEURS FINANCIERS ET AUX CONTRÔLEURS BUDGETAIRES

Aptitudes à exercer la fonction

Maîtriser les textes régissant la fonction (loi – décrets – arrêtés et instructions).

Le Contrôleur ne doit pas se placer au-dessus de la loi et des règlements. Il doit se conformer aux dispositions réglementaires dans toute prise de décision. Il doit effectuer un contrôle intelligent.

Rapports avec les autres acteurs de la chaîne de la dépense publique

Le Contrôleur doit avoir une attitude responsable et professionnelle et être toujours courtois avec les autres acteurs de la dépense publique.

Mise en pratique du rôle de conseiller

Le Contrôleur est chargé d'assurer le contrôle a priori des dépenses de l'Etat. Au-delà de cette fonction, il est un Conseiller de l'ensemble des acteurs de la dépense publique. Ce rôle doit prévaloir sur le rôle de "gendarme" par le rejet des engagements et des mandatements. Il doit avoir un savoir-faire qui le rend incontournable dans le circuit de la dépense publique.

Le Contrôleur devra mettre à la disposition des autres acteurs, les textes régissant la matière budgétaire.

Rigueur dans l'exercice de la fonction

Le Contrôleur devra faire preuve de rigueur dans l'exercice de ses fonctions en veillant à la stricte application des textes et en étant attentif dans la vérification et le contrôle de l'effectivité de la dépense tant en fonctionnement qu'en investissement.

Intégrité, probité et dignité

Des efforts sont faits par la hiérarchie au plan matériel en faveur des agents de la DGBF. Par conséquent, le Contrôleur doit savoir rester digne et surtout ne pas se compromettre dans l'exercice de ses tâches quotidiennes.

Diligence dans le traitement des dossiers

Les Contrôleurs doivent prendre les dispositions pour traiter les dossiers dans les délais réglementaires.

Référence à la hiérarchie

Le Contrôleur doit respecter sa hiérarchie et lui rendre compte de ses activités. Il ne doit pas outrepasser sa hiérarchie. Le Contrôleur doit se référer immédiatement à sa hiérarchie en cas de difficultés constatées dans l'exercice de ses fonctions en vue d'éviter des conflits entre acteurs de la gestion.

Nécessité de produire des rapports d'activités

La DGBF est constamment interpellée par le MPMB sur l'absence de rapport périodique des Contrôleurs. Le Contrôleur doit produire des rapports d'activités trimestriel et annuel de qualité. Ces rapports devront être transmis aux Directions de Contrôle.

Disponibilité

Le contrôle a priori étant une activité continue, il exige du Contrôleur, de la disponibilité tant au niveau de la présence sur le terrain pour s'assurer de l'effectivité du service que pour la vérification du coût réel du service proposé. Cette disponibilité doit se manifester vis-à-vis de la hiérarchie pour toute autre mission.

Rotation

Une rotation des Contrôleurs Financiers ayant au moins trois (3) ans à leur poste se fera sous peu en vue de contribuer à plus d'efficacité dans le contrôle.

Avis motivé du CB sur le projet de budget de l'EPN

Le CB doit prendre les dispositions afin d'accompagner le projet de budget 2016 de l'EPN d'un avis motivé. L'attention des Ordonnateurs devra être rappelée à cet effet.

A L'ENDROIT DE LA DCF ET DE LA DCB

La DCF et la DCB doivent mettre un dispositif de suivi et de supervision périodique des Contrôleurs par la création d'une cellule de superviseurs dont le rôle consistera à l'encadrement des Contrôleurs. La Direction Générale devra être régulièrement associée à ces missions de supervision.

Renforcement des capacités

Avec la création de la nouvelle Direction de la Formation, de la Documentation et de la Communication, des modules de formation seront élaborés en collaboration avec la DCF et la

DCB et dispensés aux Contrôleurs.

Par ailleurs, dans la perspective des nouvelles missions de contrôle dans le cadre de la réforme des finances publiques orientée sur la GAR, des voyages d'échanges vont être organisés à l'Etranger à l'attention des Contrôleurs dans les pays cités en exemple en la matière.

De même, des séminaires d'échanges entre les Contrôleurs et les autres acteurs du circuit devront être poursuivis et intensifiés.

Production des rapports périodiques

La DCF et la DCB devront produire des rapports trimestriels et annuels afin de rendre compte de l'évolution des activités.

AUX DIRECTEURS REGIONAUX DU BUDGET

Préparation du budget des services déconcentrés de l'Etat
A ce niveau, le DRB doit :

- organiser des conférences budgétaires régionales en vue d'analyser avec les Administrateurs de Crédits Délgués, leurs propositions de projet de budget avant la tenue des conférences budgétaires ;
- assister les ACD dans la ventilation de leurs enveloppes budgétaires ;
- assister et orienter les ACD dans la constitution de leur dossier de demande de modification budgétaire (réaménagement budgétaire ou demande de crédits complémentaires).

Suivi de l'exécution budgétaire

Il est demandé à toutes les DR du Budget de procéder effectivement cette année, au suivi de l'exécution des opérations budgétaires de dépenses de leurs localités respectives. Ainsi, ils pourront attirer l'attention des acteurs locaux (Ordonnateurs Délgués, Contrôleurs Financiers et Comptables assignataires et Administrateurs de Crédits Délgués) sur la nécessité de traiter avec diligence leurs opérations budgétaires.

Formation des acteurs locaux

L'organisation d'ateliers de formation à l'endroit des acteurs du circuit de la dépense relevant de leurs circonscriptions administratives respectives devra être envisagé et mise en œuvre de façon périodique.

Rapports avec les autres acteurs de la chaîne de la dépense publique

Les DR du Budget et leurs collaborateurs doivent être présents à leur poste de travail et disponibles pour les acteurs locaux. Cette disponibilité doit également se manifester vis-à-vis de la hiérarchie pour toute autre mission.

Assistance des Agents SIGFiP en outils de travail

Les DRB doivent veiller à ce que les agents SIGFiP ne manquent pas de matériels ou outils de travail notamment la dotation des motos en carburant ainsi que l'entretien des dites motos.

Usage et suivi du matériel roulant

Conformément à la législation en vigueur, les véhicules vous sont attribués « intuitu personae », c'est-à-dire qu'ils sont exclusivement rattachés à votre personne. Ils ne doivent donc pas être mis à la disposition d'une tierce personne. Concernant les motos des agents, il est formellement interdit à tout Agent de Transmission de se déplacer avec cet engin en dehors des jours ouvrables et en dehors de la localité où il est en fonction. Tout déplacement de l'agent doit être soumis à l'autorisation préalable du DRB.

Diligence dans le traitement des dossiers

Les DRB doivent s'assurer que leurs collaborateurs ne font pas de rétention des dossiers des Administrateurs de Crédits qui leur sont imputés.

A ce titre, ils doivent prendre les dispositions pour s'assurer que les dossiers sont traités avec diligence.

Nécessité de produire des rapports d'activités

Les Directeurs Régionaux du Budget sont tenus, à compter de la gestion 2015, d'élaborer des rapports trimestriels, afin d'informer la DGBF sur la gestion budgétaire et faire le bilan de la gestion budgétaire à travers un rapport baptisé « rapport d'activités du DRB ».

La DAS en collaboration avec la DBE va proposer, dans un délai raisonnable, le canevas de présentation de ces rapports.



Le DG échange avec les DAF et Chefs de Projets



Une vue des Ordonnateurs des EPN



Des CF à la rotonde



Quelques CB



Photo de famille du DG avec les CF en Région



Le DG pose avec les DRB

SEMINAIRE DES CB A GRAND BASSAM /

• D'importantes recommandations formulées



Au terme du séminaire de renforcement des capacités, tenu du 1er au 3 décembre 2014 à Grand Bassam, les Contrôleurs Budgétaires (CB) ont proposé l'actualisation du dispositif législatif et réglementaire en vigueur et la connexion de tous les Etablissements Publics Nationaux (EPN) au Réseau Informatique de Comptabilité Intégrée (RICI-EPN), dans les meilleurs délais.

Les séminaristes ont opté pour l'accélération du processus de centralisation du RICI-EPN et l'élaboration d'un code d'éthique et de déontologie pour les Contrôleurs Budgétaires. Les CB ont recommandé l'instauration d'un prix d'excellence pour récompenser les meilleurs, leur recyclage annuel tout comme celui des Ordonnateurs, Agents Comptables et des membres des Conseils de Gestion. En outre, il a été proposé la formation des Contrôleurs Budgétaires aux nouvelles réformes introduites par la loi organique n°2014-336 du 5 juin 2014 relative aux lois de finances.

Organisé autour du thème "Le Contrôleur Budgétaire face aux exigences du contrôle et des opérations de fin de gestion dans les Etablissements Publics Nationaux (EPN)", le séminaire a été présidé par Monsieur Abdourahmane CISSE, Ministre

auprès du Premier Ministre, chargé du Budget. Il a félicité le Directeur Général du Budget et des Finances et ses collaborateurs pour l'organisation de ces assises qui visent à renforcer la transparence dans la gestion des deniers publics. Il a relevé la délicatesse de la mission des Contrôleurs Budgétaires empreinte de difficultés et de risques qui exige d'eux, de la compétence et un sens élevé de la rigueur et du civisme. Il a fait part aux Contrôleurs Budgétaires des nombreuses critiques, qu'il espère non fondées, dont ils sont l'objet de la part de certains Ordonnateurs. Le Ministre a également noté avec satisfaction la présence massive des Contrôleurs Budgétaires à ce séminaire, toute chose qui témoigne de l'importance et de la conscience qu'ils ont de leurs missions. Il les a engagés à être à la hauteur de la confiance qu'il place en eux.

Notons que ce séminaire était placé sous le Haut Parrainage de Monsieur le Premier Ministre, Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget.

Serge Kairedine

INTERVIEW DU DOCD

Votre bulletin DGBF infos poursuit sa communication sur les Directions Centrales. Après la Direction de l'Administration du SIGFiP, le présent numéro s'intéresse à la Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées avec l'interview du premier responsable de ce département M. BAMBA Ahmadou (DOCD). Outre les activités de la Direction, il lève un coin du voile sur le Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées (SIGESCOD), un applicatif qui vise à optimiser la gestion des Collectivités Décentralisées.

DGBF Infos : Pouvez-vous nous présenter la Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées ? (missions, organisation, fonctionnement)

BAMBA Ahmadou : La DOCD a été créée en janvier 2004 par le décret n°2004-97 du 29 janvier 2004, modifié et complété par le décret n° 2011-222 du 07 septembre 2011 portant organisation du Ministère de l'Economie et des Finances. Aux termes de ce décret, la DOCD est chargée des missions principales suivantes : (i) assister les Collectivités Décentralisées (Communes, Districts et Régions) dans l'élaboration de leurs programmes budgétaires devant sous-tendre les transferts des ressources du budget de l'Etat ; (ii) veiller à la cohérence de ces programmes avec le cadre macro-économique et budgétaire de l'Etat ; (iii) exploiter les divers rapports portant sur la gestion des Collectivités Décentralisées ; (iv) exécuter la mission de contrôle a posteriori auprès des entités décentralisées afin, d'une part, de s'assurer que les dotations transférées ont été utilisées à bon escient et d'autre part, de permettre l'évaluation rationnelle des dotations futures à transférer ; (v) participer à l'élaboration du cadre législatif et réglementaire, en matière financière ; instruire les demandes d'aval de l'Etat pour les emprunts sollicités par les Collectivités Décentralisées. La Direction est composée de deux Sous-directions comprenant chacune deux Services et un Service rattaché au Directeur. Les deux Sous-



M. Bamba Ahmadou DOCD

directions sont : la Sous-direction des Opérations Budgétaires des Collectivités Décentralisées et la Sous-direction de la Réglementation et du Contrôle des Collectivités Décentralisées.

DGBF Infos : Quels sont vos rapports avec les autres Directions Centrales de la DGBF ?

B.A. : La DOCD entretient des rapports fonctionnels et transversaux avec l'ensemble des Directions Centrales de la DGBF. La DOCD collabore notamment avec la Direction des Politiques et Synthèses Budgétaires (DPSB) à la détermination des enveloppes budgétaires des collectivités territoriales, avec la Direction du Budget de l'Etat (DBE) pour l'examen des demandes de crédits complémentaires de celles-ci. En liaison avec la Direction des

Traitements Informatiques (DTI), la DOCD prépare l'annexe 5 de la Loi de Finances relative aux collectivités territoriales. Cette direction nous soutient également dans la mise en œuvre du SIGESCOD. Par ailleurs, en collaboration avec la Direction de l'Administration du SIGFiP (DAS), la DOCD procède à la transmission des notifications de crédits et au suivi des transferts aux collectivités. En cas de besoin, l'expertise de la Direction des Marchés Publics (DMP) est sollicitée pour des questions relatives aux procédures de marchés des collectivités territoriales.

DGBF Infos : Quels rapports entretenez-vous avec le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MEMIS) qui est la tutelle des Collectivités ?

B.A. : Conformément à la loi, la tutelle des collectivités est assurée par le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité (MEMIS). Cette collaboration avec le MEMIS porte généralement sur l'analyse et la validation des documents budgétaires des collectivités territoriales, à travers notre participation aux travaux de la Commission de Coordination du Développement Communal ainsi que l'examen de toutes les questions financières. En outre, la DOCD en collaboration avec la tutelle, détermine les critères d'allocation de crédits ainsi que la communication des enveloppes budgétaires aux collectivités territoriales. Enfin, la DOCD donne son avis sur les projets de textes à caractère financier initiés par la tutelle.



Une Secrétaire du DOCD



DGBF Infos : La loi n° 2003-489 du 26 décembre 2003 énonce que le Ministère de l'Economie et des Finances peut effectuer une inspection des collectivités Territoriales portant sur les comptes des ordonnateurs. Quel bilan faites-vous de ces contrôles ?

B.A. : Effectivement, dans le cadre du contrôle de l'exécution du budget, la loi prévoit l'inspection des Collectivités Territoriales par la tutelle. En son article 45- alinéa 2, elle autorise également, le Ministère de l'Economie et des Finances à inspecter les comptes de l'Ordonnateur : le Maire, le Président de la Région ou le Gouverneur du District autonome en l'espèce. Cette inspection est un contrôle a posteriori et porte sur la vérification des écritures des Ordonnateurs. A ce jour, la DOCD n'a effectué qu'un seul contrôle a posteriori en 2005 dans les ex-départements du N'ZI Comoé et des Lacs.

Aujourd'hui avec la nouvelle typologie et le nouveau cadre juridique des collectivités, des efforts importants sont à faire pour exécuter cette mission importante d'évaluation de la gestion financière des Collectivités Territoriales. Ainsi, Il est prévu des missions de revue des dépenses des Collectivités Territoriales et ce, en relation avec la Cellule de Revue des Dépenses Publiques (CRDP).

DGBF Infos : Vous avez pour missions d'effectuer des contrôles des collectivités territoriales. De quels moyens

disposez-vous pour mener à bien ces missions ?

B.A. : Il est évident que le contrôle des 197 Communes, des 31 Régions et des 2 Districts autonomes requiert de grands moyens. Cependant, comme sus indiqué, ces missions seront menées en collaboration avec la CRDP. Les moyens seront donc mutualisés si nécessaires. Toutefois, il est à noter que la DOCD possède de plus en plus de moyens pour accomplir ses missions. A titre d'exemple, nous venons de réceptionner deux véhicules de missions en plus de celui qui existait. En termes de ressources humaines, l'effectif actuel est acceptable mais devrait s'accroître en fonction des besoins.

DGBF Infos : La DOCD a finalisé un logiciel appelé SIGES-COD (Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées). Comment fonctionne-t-il ?

B.A. : Le SIGESCOD a pour objet la gestion automatisée des opérations budgétaires des Collectivités Décentralisées. Il permettra une traçabilité des opérations financières de ces entités tant en recettes, qu'en dépenses.

La couverture fonctionnelle de cet outil doit permettre à terme de prendre en compte la gestion de toute la chaîne budgétaire à savoir : l'élaboration et l'exécution du budget en recettes et en dépenses. Actuellement, le SIGESCOD est à sa phase pilote qui concerne huit (8) collectivités que sont les Régions du Bélier et du Sud Comoé ainsi que les Communes de Bingerville, Dabou, Agboville, Aboisso, Toumodi et Yamoussoukro. Pour l'exercice 2015, il est prévu la connexion de seize (16) nouvelles collectivités. Dix seront financées par le budget de l'Etat et six par le Don de Gouvernance et de Développement Institutionnel (DGI). Au demeurant, la phase pilote va consister à expérimenter le Logiciel et à l'éprouver en vue de prendre en compte toutes les observations qui vont contribuer à l'améliorer. C'est d'ailleurs pour quoi la contribution des acteurs est très attendue. Nous envisageons de le déployer progressivement à l'effet de couvrir l'ensemble des Collectivités Territoriales.

BIO EXPRESS DU DOCD

Administrateur des Services Financiers, Monsieur BAMBA Ahmadou a débuté sa carrière dans l'Administration financière comme Chargé d'Etudes à la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF).

Mai 2001 - décembre 2001 : Chargé d'Etudes à la Direction des Politiques et Synthèses Budgétaires (DPSB) ;

Janvier 2002 - Décembre 2004 : Chargé de Programmes à la Cellule de Coordination de la Coopération Côte d'Ivoire / Union Européenne (Rattachée au Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances) ;

Juin 2004 - Décembre 2010 : Chargé d'Etudes à la Direction du Budget de l'Etat (DBE) ;

Janvier 2008 - Août 2011 : Contrôleur Budgétaire auprès de l'Institut National de Formation Sociale (INFS) ;

Août 2011 - Mai 2013 : Contrôleur Budgétaire auprès de la Société de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (SOGEPIM)

Janvier 2010 - Mai 2012 : Chargé d'Etudes à la Direction de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de la Gestion Publique (DRBMGP) ;

Mai 2012 - Mai 2013 : Sous-Directeur de la Qualité et de la Normalisation à la Direction de la DRBMGP ;

Depuis Mai 2013 : Directeur des Opérations des Collectivités Décentralisées à la DGBF.

M. BAMBA Ahmadou, a participé à de nombreux séminaires et stages de formation tant en Côte d'Ivoire qu'à l'Etranger, ainsi qu'à des voyages d'études qui ont enrichi son parcours professionnel.

Il est notamment titulaire du Diplôme du Centre d'Etudes Financières, Economiques et Bancaires (CEFEB), option Décisions Publiques, Gestion des Projets et Programmes, obtenu en 2004 à Marseille (France).

DGBF Infos : Quels sont les changements notables que pourraient apporter cet applicatif dans la gestion des Collectivités Décentralisées ?

B.A. : En termes de changement, il faut noter que le SIGESCOD va faciliter le traitement et le transfert des données entre les différents systèmes de l'administration. A ce titre, une interface sera faite avec les progiciels existants au sein de la Direction Générale du Budget et des Finances notamment le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) et le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP). Dès lors, le SIGESCOD va permettre à travers un système de sécurité financière, d'améliorer la gouvernance budgétaire et financière des collectivités territoriales en fiabilisant et en sécurisant les processus d'exécution budgétaire en dépenses et en recettes ; produisant les états budgétaires individuels et de synthèse ; fournissant à la tutelle et à l'administration financière, des états de synthèse exhaustifs, renforçant la transparence et l'efficacité dans la gestion des collectivités. En définitive, on peut dire que le SIGESCOD est un important projet pour les collectivités et les administrations qui ont en charge leur gestion au regard des situations de synthèse fiables qu'il permet de produire en temps réel. C'est un outil de gestion rationnelle et de promotion de la bonne gouvernance. Sa mise en place va renforcer la transparence, la reddition des comptes et l'efficacité dans la gestion financière des Collectivités Décentralisées.

DGBF Infos : Quelles sont les difficultés rencontrées avec les Conseils Municipaux et les Conseils Régionaux ?

B.A. : La difficulté majeure concerne le montant des enveloppes budgétaires que les élus locaux jugent faible.

DGBF Infos : Quels sont les objectifs à court, moyen et long terme de la DOCD ?

B.A. : Il est envisagé la poursuite du déploiement du SIGESCOD sur l'ensemble du territoire national. En collaboration avec le Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, nous devons formaliser les critères d'allocation des dotations budgétaires des collectivités par la prise d'un texte.

Il faudra également former les acteurs du développement local sur la maîtrise du processus budgétaire.

DGBF Infos : Quel est votre mot de fin ?

B.A. : Je voudrais remercier le Directeur Général du Budget et des Finances à travers la Direction de la Formation, de la Documentation et de la Communication pour cette opportunité offerte à la DOCD de s'ouvrir à l'ensemble de cette grande famille qu'est la DGBF. Nous remercions également le Directeur Général pour tous les moyens et le soutien personnel qu'il nous apporte dans la conduite de toutes nos activités.

Par ailleurs, j'exhorte mes collaborateurs à continuer de faire preuve d'efficacité dans l'accomplissement de leurs tâches. Je profite de l'occasion pour rassurer la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local, du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, que la Direction Générale du Budget et des Finances, à travers la DOCD, est engagée dans une bonne collaboration pour assister les Collectivités Décentralisées et les conseiller utilement sur toutes les questions budgétaires. En définitive, j'invite tous les élus à se rapprocher de la DOCD. Nos portes leurs sont ouvertes et l'ensemble des agents se tiennent à leur disposition.



Photo de famille de la DOCD

SIGESCOD

PRESENTATION DU SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES

Depuis les années 90, le Gouvernement a entrepris un vaste programme de réformes en vue d'assainir et de moderniser le système de gestion des finances publiques. C'est ainsi que le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) a été mis en place dans les administrations centrales et déconcentrées. Cet outil a eu pour mérite de renforcer la discipline budgétaire et de rendre la crédibilité du budget de l'Etat de plus en plus mesurable. Fort de ces résultats, le processus d'informatisation s'est poursuivi dans les EPN avec la mise en place du Réseau Informatique de Comptabilité Intégrée (RICI EPN). C'est dans ce contexte que la Direction Générale du Budget et des Finances a initié le Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées (SIGESCOD) depuis l'année 2008.

I - Les objectifs du SIGESCOD

Le Système Intégré de Gestion des Collectivités Décentralisées (SIGESCOD) est un applicatif informatique dont l'objectif est de favoriser une bonne gestion des recettes et des dépenses des Collectivités Décentralisées et de disposer d'indicateurs fiables sur les opérations budgétaires desdites entités. C'est un système de sécurité financière qui intègre l'ensemble des fonctionnalités de la gestion des Collectivités Décentralisées (Elaboration du Programme Triennal, Elaboration du Budget, Exécution du Budget). Le SIGESCOD permet de :

- fiabiliser et de sécuriser le processus d'exécution budgétaire en recettes et en dépenses ;
- fournir aux tutelles financières et techniques des états de synthèse exhaustifs ;
- favoriser l'aide à la décision des autorités ;
- renforcer la transparence et l'efficacité dans la gestion des Collectivités Décentralisées.

II - Couverture fonctionnelle

Le progiciel doit permettre la gestion de toute la chaîne budgétaire qui comprend la mise en place du budget (élaboration du programme triennal et du budget) et son exécution (en recettes et en dépenses).

Par ailleurs, il est prévu une interface avec les progiciels existants au sein de la Direction Générale du Budget et des Finances.

- SIGFiP ;
- SIGMAP ;
- SIGBUD.

Le SIGESCOD pourra éventuellement être interfacé avec l'applicatif de la DGTCP dédié à la gestion des Collectivités Territoriales.

A terme, le SIGESCOD ambitionne d'intégrer la gestion

électronique de tous les documents au sein des Collectivités Décentralisées.

- gestion des courriers ;
- gestion des documents officiels ;
- gestion des rapports.

III - Rôles et compétences des acteurs

La Direction Générale du Budget et des Finances va :

- suivre l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales ;
- éditer des états.

La Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local va :

- enregistrer dans le système les références des arrêtés d'approbation et les actes modificatifs des documents budgétaires des Collectivités Territoriales ;
- suivre l'exécution des budgets des Collectivités Territoriales ;
- éditer les états.

Les Collectivités Décentralisées vont :

- élaborer leurs documents budgétaires ;
- exécuter le budget eu égard aux documents approuvés ;
- éditer le compte administratif de l'Ordonnateur.

IV - Le déploiement et l'exploitation du SIGESCOD

Au niveau de son déploiement, de gros efforts ont été déjà consentis par l'Etat ; il s'agit notamment de l'acquisition d'importants matériels informatiques, de la réhabilitation et de la connexion de plusieurs localités dont huit ont été exécutées, dans le cadre de la phase pilote, leur budget à travers l'applicatif pour l'exercice 2014 ; il s'agit des régions du **Sud Comoé et du Bélier** ainsi que les communes d'**Agboville, d'Aboisso, de Toumodi de Yamoussoukro, de Dabou et de Bingerville**. Il faut rappeler que la Direction des Opérations des Collectivités Décentralisées (DOCD), qui a en charge de conduire ce projet, a prévu pour l'exercice 2015, le câblage et la connexion de 16 nouvelles localités dont six sont financés par le Don de Gouvernance et de développement Institutionnel (DGDI) pour ce qui concerne les travaux de câblage, de connexion et d'équipement.

De manière globale, l'automatisation de la gestion budgétaire des Collectivités Décentralisées répond aux exigences d'optimisation des ressources financières. Et cela implique d'adopter les meilleures pratiques de bonne gouvernance économique et financière en intégrant des systèmes d'information performants, fiables et sécurisés et le SIGESCOD répond parfaitement à ces critères.

Source DOCD

■ Le pré-diabète, un petit pas vers le diabète ?

Le pré diabète se définit comme une glycémie à jeun supérieure ou égale à 1g/l ou une intolérance au glucose, étant entendu que la norme se situe en général entre 0,70 et 1,10 gramme. Le pré-diabète est un état qui ne présente habituellement pas de symptômes. Le sujet ne souffre pas encore de la maladie mais il est bon de savoir qu'un tel état peut conduire à un diabète et que des complications peuvent survenir dès le stade de pré diabète.

Aussi, est-il conseillé au sujet conscient de sa situation d'observer, un certain nombre de mesures pour éviter la maladie et éventuellement de se mettre en rapport avec un praticien. Les experts estiment que vous pourriez avoir le pré-diabète si vous avez un tour de taille supérieur à 102 cm (si vous êtes un homme) ou à 88 cm (si vous êtes une femme), un taux de cholestérol HDL (bon cholestérol) inférieur à 0,9, une tension artérielle supérieure à 14/9 et du sucre dans le sang (plus de 1,1 gramme par litre).

La conduite pratique à tenir

1) Perdre un peu de poids si le sujet est obèse et ne pas le reprendre

En perdant seulement de 5 à 10 % de votre poids corporel, vous pouvez prévenir ou retarder le diabète. Mais une fois que vous atteignez le poids désiré, vous devrez y rester. Poursuivez vos efforts, consommez moins de calories et brûlez-en plus.

2) Faire plus d'exercices

Essayez de faire de l'exercice pendant 30 à 60 minutes, cinq jours par semaine. Cela ne signifie pas nécessairement que vous devez transpirer à la gym tous les jours. Quelques minutes de vélo stationnaire, de marche rapide ou monter les escaliers sauront faire la différence.

3) Changer de mode de vie et d'habitudes alimentaires

Il y a deux raisons pour lesquelles impliquer toute la famille dans un changement de mode de vie est bénéfique. D'abord, il est plus facile de s'en tenir à des aliments plus sains et à l'exercice physique avec un menu commun et si vous vous adonnez à des activités similaires. Ensuite, le diabète de type 2 est génétique. Les bonnes habitudes se prennent tôt car le diabète se manifeste à un âge de plus en plus jeune.

4) Dormir suffisamment

De nouvelles recherches démontrent que les personnes qui dorment généralement moins de six heures par nuit augmen-

tent leur insulino-résistance. Cela signifie que le taux de glucose dans leur corps fatigué n'est pas bien contrôlé. Dormez plus de six heures.

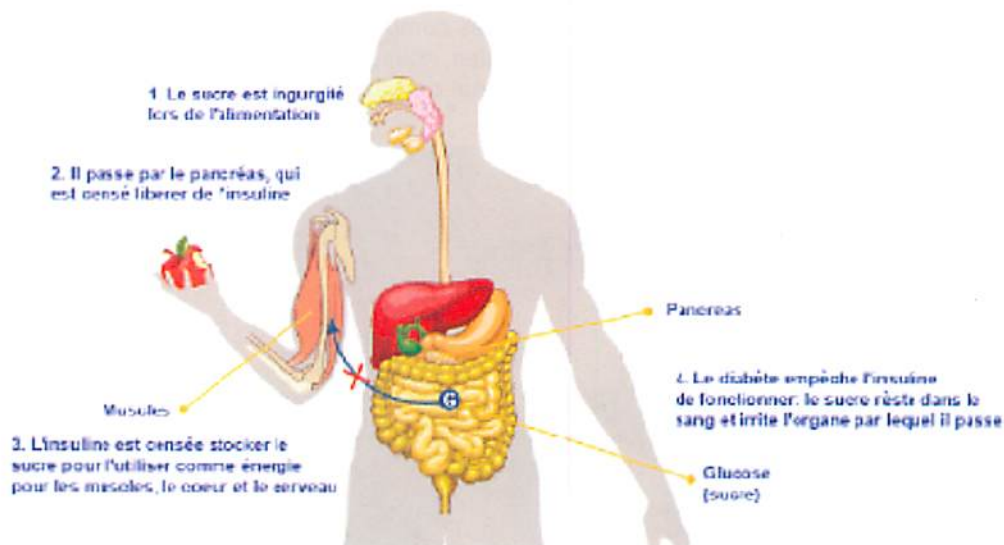
5) Prendre au sérieux la tension artérielle et le taux de cholestérol

Avec le pré-diabète, il est plus important que jamais de maintenir une tension artérielle et un taux de cholestérol à des niveaux acceptables. L'hypercholestérolémie et l'hypertension peuvent vous précipiter vers les maladies cardiovasculaires.

6) Ne prendre de médicaments que sur conseils d'un médecin

S'adresser à un médecin qui indiquera la marche à suivre concernant la prise de médicaments.

Le diabète : comment fonctionne-t-il ?



7) Vérifier régulièrement la glycémie

Environ tous les six mois.

Source Google

ANNIVERSAIRE / ECOMSI

Le comité sectoriel de lutte contre le VIH / SIDA célèbre ses dix ans

Le Comité Sectoriel de Lutte Contre le VIH / SIDA (ECOMSI) a célébré ses dix années d'existence le jeudi 22 janvier 2015, au 20^{ème} étage de l'immeuble SCIAM au Plateau, en présence d'autres acteurs de la lutte.

Le Comité Sectoriel de lutte Contre le VIH / SIDA (ECOMSI), structure sous tutelle des Ministères auprès du Premier Ministre en charge de l'Economie des Finances et du Budget, a célébré ses dix années d'existence. Cette célébration a été l'occasion pour les animateurs de ce comité de dresser le bilan de leurs activités et d'ouvrir les perspectives pour les défis à venir.

La cérémonie a débuté par une conférence-débat animée par M. Angenor KOFFI, auditeur en qualité et spécialiste en Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) sur le thème : " Rôle et importance de la lutte contre le VIH/SIDA en milieu de travail" : Cas de l'ECOMSI.

Le conférencier a, au cours de son exposé, fait l'état d'avancement de la lutte et les mesures correctives pour faire reculer substantiellement la maladie tout en insistant sur l'impérieuse nécessité de renforcer les actions de lutte contre le SIDA sur le lieu du travail.

Mme N'GUESSAN virginie, Coordinatrice adjointe du comité, a quant à elle, relevé les entraves et autres difficultés que rencontre le comité dans l'accomplissement de sa mission. Il s'agit selon elle, des difficultés à bénéficier de permission pour participer aux réunions de l'ECOMSI et de la non validation, jusqu'à ce jour, du plan d'action annuel 2014-2015 de cette structure par les autorités compétentes. Si au départ, notre hiérarchie s'y était impliquée, nous serions aujourd'hui à un taux de prévalence national de moins de



Une vue de la réception offerte par le comité sectoriel

3,5%», s'est-elle indignée. Selon elle, pour que le comité soit efficace et donne des résultats probants, « il faut que nos autorités s'impliquent totalement pour que nous atteignions un taux zéro de prévalence dans les années à venir ». Avant de faire le bilan de la décennie, Mme DIGBEU Denise, coordinatrice du Comité, s'est félicitée de la présence des invités ; toute chose qui dénote, selon elle, de leur engagement dans la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA.

Au chapitre des actions majeures de l'ECOMSI, elle note l'acquisition d'un bureau au 17^{ème} étage du même immeuble et qui fait office de siège provisoire de la structure. Il y a également que le comité sectoriel s'est récemment doté d'un site web afin de vulgariser ses actions et informer sa cible. Au titre des actions sur le terrain, elle cite plusieurs séances de dépistage qui ont vu la participation massive des travailleurs ainsi que la formation de plusieurs agents pour assurer le relais dans les directions.

Le colonel KADJO Albert et Christiane DUNCAN, représentant respectivement les MPMEF et MPMB, et Mme BAH BILE Geneviève, Chargé de la Coordination Multisectorielle, ont quant à eux, appelé à une synergie d'action afin de « boutter le VIH/SIDA loin de la Côte d'Ivoire »



CDT Digbeu Denise Coordinatrice de l'ECOMSI pose avec une récipiendaire

Serge Kairedine et Moussa BAMBA

SORTIE DETENTE

La CE-DTI en récréation à Green Valley

La Caisse d'Entraide de la Direction des Traitements Informatiques de la DGBF en abrégé CE-DTI a fait une sortie détente le samedi 24 janvier dans le magnifique parc de « Green Valley » dans le village de Brofodoumé sur l'axe Abidjan-Alépe.

L'idée était de renforcer la cohésion socio professionnelle entre les agents de la DTI et partant, la grande famille de la DGBF. Pour M. IRIE BI Ta, président de ladite caisse, cette sortie était pour les agents, l'occasion de renforcer la convivialité au sein de la Caisse d'Entraide des agents de la DTI et tous ses adhérents de sortir du cadre habituel du travail et partager des moments agréables en se rapprochant dans un cadre plus détendu. Plusieurs jeux étaient au menu de ce programme, à savoir le concours de danse, le karaoké qui a permis de découvrir des talents cachés parmi nos techniciens informaticiens et le tournoi de Maracana qui opposé l'équipe de la sous-direction réseaux qui a fusionné avec celle de la sécurité informatique contre



Sortie détente de la CE-DTI à Green Valley

libre décrété par les organisateurs a donné lieu à des parties de pêche, de natation suivie de randonnées dans le somptueux parc verdoyant de Green Valley. La fête s'est poursuivie jusqu'aux environs de 18 h, heure à laquelle les uns et les autres ont regagné Abidjan visiblement satisfaits. Au total, une belle journée récréative pour nos collègues des 10^{ème} et 11^{ème} étage de la tour F. Cette initiative est à mettre à l'actif du jeune et bouillant président de cette Caisse



son homologue de la sous-direction de l'exploitation informatique et des développements. Après quoi, un quartier



d'Entraide. De l'avis de tous, c'est un moment à rééditer l'année prochaine.

Source DTI

LISEZ ET FAITES LIRE

DGBF infos

DIRECTION GÉNÉRALE DU BUDGET ET DES FINANCES

MAFIB

Assemblée Générale ordinaire suivie d'accords de partenariat

La Mutuelle des Agents des Finances et du Budget a organisé le jeudi 26 février 2015 son Assemblée Générale Ordinaire en vue de faire le bilan à mi-parcours de sa gestion. M. FLINDE Hippolithe a profité de cette occasion pour signer avec le groupe SAMSUNG -CI, un partenariat pour les mutualistes.

Annoncé depuis quelques mois, l'Assemblée Générale Ordinaire de la Mutuelle des Agents des Finances et du Budget s'est finalement tenue le jeudi 26 février dans le hall de la Cité financière au Plateau. Selon AVOA Didier, DG de SAMSUNG, en associant l'image du groupe Samsung à cette cérémonie, l'objectif était de permettre aux agents de s'équiper ou se rééquiper à des prix allégés. Le partenariat que vient de négocier le bureau exécutif de la MAFIB avec le leader mondial de l'électronique permettra aux mutualistes de s'équiper en appareils électro ménagers et électroniques sur trois trimestres. Pour joindre l'acte à la parole, Le géant Coréen a fait don d'une TV LED 40 pouce d'une valeur de plus d'un million de francs CFA à la MAFIB. Le second partenariat a été signé entre la MAFIB et la brasserie SOLIBRA. Pour George Koffi, responsable commercial de ladite société, il s'agit d'un partenariat qui permettra aux agents des finances désireux d'organiser des cérémonies à titre privé, de bénéficier d'abattement tarifaire sur les offres de l'entreprise. La brasserie SOLIBRA à l'instar de SAMSUNG-CI a offert à la mutuelle, un réfrigérateur double battant translucide afin de permettre aux agents de se rafraichir à moindre coût. La deuxième étape de la cérémonie a consisté à l'organisation pratique de l'AG. Sur ce point, les agents venus nombreux ont pris d'assaut le hall qui s'est finalement avéré trop exigü pour contenir le monde. Le bilan moral et financier à mi parcours de la gestion 2012 -2015 a donné l'occasion au président FLINDE de s'appesantir sur la gestion du car et de procéder au bilan financier des prêts scolaires dont les états financiers ont été mis à la disposition du commissariat au compte. La question de la gestion a fait l'objet de plusieurs interrogations auxquels le bureau a donné les réponses satisfaisantes.



échu le poste téléviseur qu'a offert la société SAMSUNG-CI à la MAFIB lors de l'AGO. La cérémonie de réception de la LED 7500 a eu lieu dans la salle d'attente dudit service le lundi 2 mars en présence de Mme HALLANY Joanne, Sous-directeur chargé du Budget et de l'Equipe, représentant le DRHMG empêché. Elle a remercié au nom de M. KOFFI Pascal, la MAFIB pour ce geste de solidarité et a souhaité que cette télévision serve à occuper sagement les patients et leurs accompagnateurs en attente d'être reçus. Quant à M. BROU Diambra Gilles, Médecin Chef du Service Médical, il n'a pas caché sa joie en réceptionnant cet appareil. " C'est une grande joie pour mes collaborateurs et moi qui vivons au quotidien, les réalités de l'accueil du milieu hospitalier. Cette télévision vient à point nommé parce qu'elle servira à tenir en haleine les malades ainsi que leurs parents en nous permettant de travailler sans trop de pression car notre travail se fait dans la sérénité". En remettant la télévision, le généreux donateur a insisté pour que cette télévision soit celle de tous les agents." Le choix du Service Médical s'imposait à tous car c'est l'un des lieux les plus fréquentés de notre administration et en offrant cette télévision au SMKK, nous voulons qu'il serve à tout le monde" a indiqué M. FLINDE Hippolithe Dan, président de la MAFIB avant de remettre officiellement la télévision au Service Médical non sans avoir assisté à une démonstration des techniciens de SAMSUNG devant l'émerveillement des quelques patients au vu des innovations technologiques de la marque bleu-blanc.



La MAFIB fait don de la TV au Service Médical K.K

Le personnel du Service Médical KK est vraiment heureux en ce début d'année et pour cause, c'est à ce service qu'est

FICHE TECHNIQUE DE LA TV

Une TV LED SAMSUNG UA 40 pouces F7500 avec une sortie audio jack, 2 ports USB 2.0 et 4 sorties HDMI. L'appareil est doté d'une caméra vidéo et d'un enregistreur vocal qui émet en dolby stéréo. L'écran du LED F7500 fonctionne à l'aide de reconnaissance faciale doublé d'un écran tactile. Il bénéficie d'option Visio et d'option smart de toute dernière génération. La télévision est disponible dans toutes les boutiques SAMSUNG /SOCIAM et coûte un peu plus de 1.000.000 de FCFA. Pour les agents de la DGBF, un abattement sera fait avec possibilité de l'acquérir à crédit.

Serge Kairedine

MARIAGE

Romuald et Yvette convolent en justes noces

BESSOU Yvette, archiviste à la Direction des Ressources Humaines et des Moyens Généraux (DRHMG) et Romuald DAKRO, Econome, se sont unis pour la vie, le samedi 20 décembre 2014, à la mairie de Yopougon Selmer, suivie de la bénédiction nuptiale au complexe hôtelier Astoria palace. Un cocktail a été servi à la fin de la cérémonie.



NAISSANCES

• **SIDIBE Amira Nadre Marie Loana**, née le 24 décembre 2014 à la Polyclinique Sainte Anne Marie de Cocody (PISAM), fille de Mme SIDIBE Irène K., Sous-directeur de la Communication à la Direction de la Formation, de la Documentation et de la Communication (DFDC) et de M. SIDIBE Souleymane, Chef d'entreprise.

• **DEH DEH Wally Archange Otiniel**, né le 26 mai 2014 à l'hôpital général de Divo, fils de M. DEH DEH Yves Martial, Agent Spécialisé des Travaux Publics à la DFDC et de Mlle FAHE Gueassa Dorcas, Etudiante.



• **KOFFI Odelia Yakissa**, née le lundi 09 février 2015 à la clinique Sainte Rita de Cascia de Yopougon, fille de Jonas KOFFI Sous-Directeur à la Direction des Traitements Informatiques (DTI) et de PKIN Bomo Thérèse, Agent de Banque son Épouse. ODELIA est arrivée avec la Coupe d'Afrique des Nations 2015.



DG B F

DIRECTION GENERALE
DU BUDGET ET DES FINANCES

NOTRE SITE WEB

www.dgbf.gouv.ci